

# **Grève pour l'avenir du 21 mai: revendications du personnel de l'Etat de Fribourg**

## ***1. Revendications générales services publics et parapublics***

### **1.1 De manière générale**

- L'Etat de Fribourg se dote d'une **loi visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030**.
- **Les sources d'énergie doivent être à 100% renouvelables d'ici 2030** et produites sur place.
- **Un plan d'investissements verts de 500 millions en 10 ans** doit être mis sur pied afin de financer les différents programmes déjà existants en faveur du climat, ainsi que des stratégies et plans en cours d'adoption (soutien à la motion populaire déposée par la Grève du climat Fribourg).
- Une **évaluation annuelle** et pas quinquennale (comme proposé dans le plan climat) des progrès écologiques réalisés dans le canton, ainsi qu'une comptabilité des émissions en aires de responsabilité et pas géographiques.
- L'engagement de personnel supplémentaire dans le **service de l'environnement et de l'énergie**.
- Une **meilleure intégration du personnel des services publics** et de leurs représentant.e.s dans les prises de décisions les concernant, notamment en matière de transition écologique.
- **L'Etat développe les emplois durables et utiles**, notamment dans la santé, le social, la formation, en augmentant les dotations et en investissant pour répondre aux enjeux à venir.

### **1.2 Alimentation et santé**

- Les cantines /cafétéria doivent être tenues par du personnel de l'Etat et proposer des produits locaux et, si possible, bio. Les modes de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal doivent être privilégiés. Les critères de saisonnalité doivent être pris en compte.
- La vaisselle doit être réutilisable. Pour l'offre "à l'emporter", la vaisselle doit être consignée.
- L'eau du robinet, et des verres, doivent être mise à disposition gratuitement.

- Les denrées non consommées doivent être valorisées (données à des associations caritatives ou compostées).
- Des menus végétariens et végétaliens (sans viande, ni poisson) doivent être proposés et, un jour par semaine, il s'agirait de ne proposer que des plats végétariens.
- Les Selecta, machines à café avec capsules et autres distributeurs gourmands en énergie et producteurs de déchets doivent être retirés des divers établissements (écoles, administration, etc.).

### 1.3 Mobilité

En termes de mobilité, les objectifs du Plan Climat Cantonal visent à améliorer et à promouvoir la mobilité douce et le réseau de transports publics, ainsi qu'à réduire les émissions de GES de la mobilité individuelle et professionnelle. Le SSP-région Fribourg demande donc que :

- Le Conseil d'Etat se positionne **en faveur de l'initiative « pour des transports publics gratuits »**.
- Un plan de mobilité soit mis en place afin d'encourager la mobilité écologique. **Les transports publics doivent être massivement renforcés**, afin de pouvoir diminuer massivement le trafic motorisé.
- La mise en place de mesures pour inciter à l'utilisation du vélo : construction de places de stationnement couvertes dans tous les bâtiments

### 1.4 Infrastructures

- Que ce soit pour les nouvelles constructions et le maintien des anciennes constructions, l'aspect écologique doit primer dans toutes les décisions. Tout nouveau bâtiment doit être construit selon des normes écologiques et sociales strictes, avec des matériaux locaux issus de ressources renouvelables (par exemple du bois, et non du béton). Leur isolation ne doit pas être négligée.
- Régulièrement, un bilan énergétique et écologique des bâtiments étatiques est conduit et des mesures sont prises pour diminuer leur impact écologique.
- Les bâtiments doivent être équipés de moyens locaux de production d'énergie (panneaux solaires, pompes à chaleur, etc.).
- Les espaces extérieurs doivent être végétalisés.
- Dans chaque établissement public et subventionné, des poubelles de tri sont installées. Le suremballage doit être évité et les matières recyclées doivent être privilégiées.
- Les ordinateurs, le chauffage et les lumières doivent être éteints dès qu'ils ne sont pas utilisés.

- Dans les marchés publics, les entreprises locales dont le bilan écologique est favorable doivent être favorisées.

## **1.5 Institutions financières**

- Les institutions fribourgeoises, comme la CPPEF, la BCF ou l'ECAB par exemple, ne **peuvent investir dans les énergies fossiles** (directement et indirectement). L'Etat **intervient également dans ce sens-là dans les institutions pour lesquelles il est actionnaire** (par exemple la BNS).
- La publication des placements doit être transparente.

## **2. Revendications pour le secteur de l'enseignement**

De manière générale, le Conseil d'Etat doit décréter l'urgence climatique au niveau de l'éducation comme un fait scientifique objectif, et soutenir activement le développement d'une école plus écologiste. Cela signifie un changement pédagogique de fond et une priorisation du critère écologique dans tout choix institutionnel.

### **2.1 Plans d'études - moyens didactiques**

Au niveau de la formation générale, le PER prévoit des apprentissages en lien avec l'environnement. Quant au S2, le plan d'étude cadre en cours de rédaction a pour objectif d'inclure la durabilité. Si nous saluons cela, nous estimons toutefois que le canton de Fribourg doit prendre cette thématique très au sérieux et donner les moyens nécessaires au corps enseignant afin qu'il puisse intégrer qualitativement ce critère de durabilité dans les cours :

- Les grilles horaires, qui sont déjà passablement chargées, ne doivent pas être alourdies. Elles devraient toutefois être repensées afin de décloisonner les enseignements dans le but de favoriser l'acquisition de savoirs transversaux visant à développer l'esprit critique des élèves ainsi que leurs compétences citoyennes. Il s'agit donc d'opérer un vrai changement de fond dans la manière d'aborder la pédagogie, en incluant les enseignant.e.s dans ce processus.
- Les enseignant.e.s doivent être légitimé.e.s pour aborder les thématiques environnementales comme un sujet prioritaire. Cela implique que des moyens didactiques en lien avec les thématiques climatiques doivent être à disposition et que l'Etat encourage les enseignant.e.s à aborder ce sujet.
- Du temps et des moyens doivent être mis à disposition pour d'autres formes d'apprentissages, par exemple en développant et en encourageant la possibilité de travailler hors salle de classe.
- Les protocoles administratifs pour les sorties scolaires doivent être simplifiés.
- L'Etat encourage le développement de jardins scolaires et prévoit un financement spécifique pour cela. Comme le montre la tradition remontant au Moyen-Age des jardins d'Abbayes et d'écoles, le jardin a une signification profonde et une pertinence à tous les niveaux scolaires, et pour toutes les branches.

- Les enseignant.e.s d'activités créatrices limitent (ou renoncent!) à des matériaux non responsables écologiquement dans leurs leçons (par exemple le sagex, les mousses néoprènes, etc.) et sensibilisent leurs élèves/étudiant.e.s à l'utilisation de matériaux durables.
- L'Etat encourage l'organisation de journées pédagogiques ponctuelles sur le thème de l'écologie.
- Dans toutes les écoles, une journée annuelle est dédiée à l'écologie pour élèves comme enseignant.e.s.

## **2.2 Effectifs par classe**

Durant les premières années de l'école obligatoire, il est primordial que les élèves et leurs enseignant.e.s aient plus de temps pour travailler les compétences sociales en petits groupes. Il est ensuite nécessaire que la qualité de l'apprentissage puisse être garantie par des classes à taille humaine, avec des chances de réussites égales pour chaque individu. Travailler avec l'intelligence collective doit s'apprendre, et ne peut fonctionner qu'avec des groupes où l'individu n'est pas noyé dans la masse. Or, souvent, les classes sont composées de trop d'élèves pour que cela soit rendu possible. Aussi, si une institution scolaire attentive au climat doit sortir d'une logique économique, cela implique de ne pas faire des économies qui affectent l'apprentissage, les liens sociaux et la qualité de vie à l'école. Ce sont précisément les jeunes de cette génération et la suivante qui devront le plus faire face aux conséquences de la crise climatique et qui devront le faire à travers un effort collectif. Renforcer la qualité fribourgeoise de l'apprentissage de chacun d'eux et elles, et en particulier leur capacité à travailler de manière collective, est d'autant plus essentiel :

- Une amélioration des conditions cadres d'enseignement est nécessaire. Cela passe notamment par une baisse des effectifs par classe dans tous les niveaux d'enseignement.

## **2.3 Formation**

- Adapter la formation initiale et continue des enseignant.e.s en prévoyant des modules dédiés spécifiquement à la durabilité et à son enseignement. Les enseignant.e.s doivent avoir les outils pour travailler de manière interdisciplinaire.
- Ponctuellement, une formation continue obligatoire sur les questions écologiques et leur enseignement est organisée.

## **2.4 Numérique**

Le numérique à l'école est devenu une priorité politique. Or, l'empreinte écologique de la fabrication, de l'utilisation et des déchets des objets électroniques est importante, tout comme le stockage et le transfert des données. Les impacts humains (extraction des matières premières, manufacture) sont démontrés, mais malheureusement occultés. De plus, différentes études

démontrent les impacts négatifs sur la santé (troubles de la communication, de l'attention et des relations sociales, atteintes aux capacités cognitives et sur les performances scolaires).

➤ **Education au numérique:**

- La branche informatique au Secondaire II doit inclure dans son programme les conséquences environnementales et sociales du numérique ainsi que les risques liés à son usage et à la protection des données. Elle doit aussi donner des outils pour que chaque élève puisse avoir une posture activement éthique face au numérique: notamment sauver ses données en Suisse, utiliser des programmes opensource, connaître les alternatives aux GAFAM, diminuer son empreinte carbone en ligne, combattre l'obsolescence programmée, recycler consciencieusement ses outils digitaux.
- enseigner les conséquences environnementales et sociales, les risques liés à son usage, à la protection des données, les propositions d'alternatives éthiques (sauver ses données en Suisse, programmes opensource). Cela doit être obligatoire dans le programme de la branche informatique au secondaire II.

➤ **Introduction du BYOD au secondaire II:**

- La liberté, pour l'enseignant.e, de choisir d'utiliser, ou non, les lap-tops en classe doit être garantie à long terme.
  - Une étude sérieuse sera menée sur les besoins en classe et sur la possibilité d'utiliser les ordiphones (smartphones) que la majorité des élèves possède déjà.
  - Les exigences sur la qualité du matériel doivent être minimales afin que les élèves puissent avoir du matériel de seconde main (par ex: pas d'exigence d'écrans tactiles).
  - Favoriser la durabilité du matériel à travers une sensibilisation avant l'achat, l'organisation officielle de ventes de seconde main entre élèves, et la mise en place officielle du recyclage du matériel par la création de liens facilités entre les usagers et les filières de recyclage, ainsi que l'information à ces même usagers afin qu'élèves et enseignant.e.s sachent comment disposer de leur vieil équipement.
  - Une aide matérielle (et non financière) de l'Etat pour les élèves issus de familles à revenu modeste doit être octroyée afin que les élèves puissent accéder à du matériel le plus éthique possible. Sans cette aide, le risque d'exclusion est grand.
- Les éclairages et les objets électroniques doivent être éteints lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Des systèmes de mise hors tension automatiques doivent être installés.

## **2.5 Engagement de personnel**

- A la DICS, création d'une équipe d'au moins deux collaborateurs/trices pédagogiques chargée d'analyser les ressources pédagogiques et de les adapter, voire de les compléter afin d'intégrer la perspective environnementale de manière transversale.

- Pour chaque établissement, une personne ressource et rémunérée pour cela, est disponible pour gérer l'organisation de la journée annuelle dédiée à l'écologie et pour soutenir divers projets en lien avec cette thématique.

## **2.6 Accessibilité des études**

- Les études doivent être accessibles à tous les étudiants et toutes les étudiantes indépendamment des revenus des parents. Cela passe par une augmentation des budgets des bourses d'études qui doivent être plus accessibles.

## **2.7 Alimentation et santé**

- A intervalles régulières, des produits frais et locaux (fruits, légumes) sont distribués gratuitement aux élèves.
- Des subsides doivent être prévus pour les élèves ayant des bas revenus (bons de repas) afin qu'ils puissent manger équilibré et local dans les cantines scolaires.

## **2.8 Mobilité**

- Les voyages d'études doivent être pensés dans une perspective de durabilité. Ils doivent se faire en utilisant les moyens de transport ayant un faible impact environnemental. La durabilité doit être l'un des critères principaux dans le choix du voyage d'étude.
- La durabilité et un faible impact environnemental doivent être des critères prioritaires, autant que les critères pédagogiques, lors de l'examen, par les directions d'établissement et la DICS, de projets soumis par les enseignants et/ou élèves dans le cadre notamment de semaines thématiques ou de voyages d'études afin que les projets à faible impact (par exemple qui renoncent au transport par avion) deviennent la norme et non l'exception, et puissent ainsi bénéficier de mesures d'ajustement (par exemple, un jour supplémentaire pour un voyage d'études qui se fait en train).

## **3. Revendications santé**

Comme le soulève le document pour le Plan Climat Cantonal, « *les changements climatiques influencent la santé humaine de plusieurs façons, par exemple en exposant la population à un nombre croissant d'événements extrêmes ou en compromettant la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable.* ». Afin de faire face aux défis à venir, dont nous avons déjà un aperçu avec la situation actuelle liée au Covid, il devient urgent de développer les services publics en lien avec la santé. Le manque de place dans les hôpitaux démontre que des investissements importants sont nécessaires pour renforcer le système de santé afin que celui-ci puisse répondre aux besoins de l'ensemble de la population :

- L'Etat doit augmenter sa participation financière afin de renforcer l'hôpital public (HFR et RFSM).

- Afin d'éviter des déplacements, en voiture et par les ambulances, et donc l'augmentation de gaz à effet de serre, les services hospitaliers publics des sites de proximité de Riaz et Tavel doivent cesser d'être dévitalisés ou supprimés, et l'initiative populaire cantonale pour des Urgences 24/24 et des soins aigus de proximité doit être soutenue.
  
- Les buanderies de l'HFR et du RFSM, externalisées entre 2015 et 2019, actuellement gérées par LBG, doivent être internalisées. Leur privatisation implique des trajets quotidiens par des camions entre Fribourg et Yverdon, soit 100 km aller-retour, et a donc un impact écologique qui pourrait être réduit. De plus, la qualité du travail et les conditions de travail sont généralement bien meilleure dans le secteur public que dans le secteur privé.

Fribourg, le 12 avril 2021.